



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
PLG/LD/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 136

OBJET : PECHEURS PLAISANCIERS DU COURÉGANT – Fête des Cinq Ports

Parking des annexes – Le Courégant

Samedi 26 août 2023

Circulation et stationnement réglementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par Monsieur Bertrand DUPUY représentant l'Association des Pêcheurs Plaisanciers du Courégant – 13 rue Dumont d'Urville – 56270 PLOEMEUR.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : À l'occasion de la fête des Cinq Ports le samedi 26 août 2023, le demandeur est autorisé à occuper le domaine public sur le parking des annexes du Courégant.

Article 2 : L'organisateur est autorisé à édifier des chapiteaux ainsi que divers matériels sur l'espace cité en article 1.

Article 3 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sur ledit parking seront réglementés, en fonction de la signalisation mise en place, du vendredi 25 août 2023 à partir de 08h00 jusqu'au lundi 28 août 2023 à 18h00.

Article 4 : La pré-signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 6 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

23 AOUT 2023


Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex